

**DIPLOME D'UNIVERSITÉ
DE
PHARMACIEN ORTHÉSISTE**

PRESENTATION

Objectifs de la formation

En formation continue et/ou professionnelle, le diplôme d'Université de Pharmacien Orthésiste est une formation complémentaire destinée aux pharmaciens désireux d'assurer la dispensation et l'application des orthèses. Depuis le décret n°2005-988 du 10 août 2005 instaurant la profession de Prothésistes et orthésistes, le pharmacien ne peut exercer l'orthopédie que s'il est titulaire de ce diplôme.

Session de formation

La formation se déroule **chaque année universitaire sur quatre semaines consécutives**.
Pour 2017 la formation aura lieu du lundi 6 novembre au vendredi 1 décembre.
Le contrôle de connaissances a lieu pour la première session fin janvier 2018 et pour la session de rattrapage fin mars 2018.

ADMISSION

Conditions d'entrée

- Accessible aux Professionnels titulaires du diplôme de Pharmacien.

Les frais d'inscription comprennent les droits spécifiques d'inscription* au D.U. (1200€) plus les droits d'inscription à l'Université fixés annuellement.

- Accessible aux étudiants de 6^{ème} année ayant validé leur 3^{ème} cycle et leur stage professionnel.

Les frais d'inscription comprennent les droits spécifiques d'inscription au D.U. (800€) plus les droits d'inscription à l'Université fixés annuellement.

Pour information les droits d'inscription universitaire en 2016 – 2017 étaient de 189€ environ.

Effectif minimum: 10; Effectif maximum : 30 (liste d'attente)

*** Cette formation continue professionnelle peut être prise en charge par les organismes compétents. Si vous êtes intéressé(e) par une prise en charge, merci d'anticiper votre demande car les formalités administratives sont souvent longues.**

Candidature

Le nombre de places étant limité, la notice de renseignements ci-jointe doit être adressée au secrétariat de l'U.F.R. **avant le 1^{er} septembre 2017** à l'adresse suivante :

Madame Françoise BABLEE
Secrétariat de l'U.F.R. des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques
2, av du Pr. Léon Bernard - 35043 RENNES CEDEX
☎ 02 23 23 45 24 • francoise.bablee@univ-rennes1.fr

En fonction des places disponibles un dossier administratif d'inscription vous sera envoyé et devra être retourné au service de scolarité pour **le 15 octobre 2017 dernier délai.**

LA FORMATION

Programme

Le volume horaire total de la formation est d'environ 120 heures réparties en cours magistraux, travaux pratiques et dirigés, sous la forme d'un enseignement intégré comprenant :

UN ENSEIGNEMENT THEORIQUE (70 heures) portant notamment sur :

- Les aspects législatifs et réglementaires des orthèses
- des rappels anatomiques, physiologiques et sur les pathologiques spécifiques du rachis et des diverses articulations
- le système veineux et lymphatique des membres
- la podologie - l'orthèse plantaire
- l'appareillage spécial

UN ENSEIGNEMENT PRATIQUE ET DIRIGÉ (50 heures) portant sur :

- la description et la reconnaissance de matériels (ceintures, corsets, bas et bandes à varices, ressorts, pelotes)
- la discussion avec le prescripteur, le choix de l'orthèse, la prise de mesures du patient, l'essayage pour une parfaite application de l'appareillage, les conseils d'entretien, l'observance du traitement
- la réalisation des orthèses thermoformées de repos et de fonction
- le conseil et l'application d'orthèses et atèles de série
- l'interprétation d'empreintes en podologie avec choix et positionnement des éléments correcteurs.
- Etablissement de devis et facturations.

Modalités du contrôle de connaissances

Module théorique :

Epreuve écrite de 3h (notée sur 60) comportant 3 questions (Législation, Réglementation, Anatomie, Pathologie)

Module pratique (noté sur 60) :

Reconnaissance de matériel (noté sur 20),
Épreuve de podologie (noté sur 20),
Étude de cas (noté sur 20).

Le diplôme est attribué après validation de chacun des modules.

PLUS d'INFO\$ pédagogiques :

Responsable pédagogique: Mr Jean-Charles CORBEL, Maître de Conférences

☎: 06 62 60 38 41 ▪ 📠 : 02 23 23 49 14 ▪ jean-charles.corbel@univ-rennes1.fr